



Journée Internationale de lutte pour les droits des Femmes

Pour protester contre les inégalités et les violences sociales et physiques, la CGT avec le collectif Droits des Femmes 69 appellent à faire grève, porter un foulard violet, couleur de la lutte des femmes et agir !

8 MARS 2020

MANIFESTATION

15h00

Place Bellecour

Vous ne voulez pas en rester là !

Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort·e·s.

Sur les problématiques d'égalité professionnelle, de violences sexistes et sexuelles au travail, une adresse, un collectif, un mail :

UD CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

Collectif Tous des Lyonnaises

215 Cours Lafayette – Lyon 6^{ème}

tousdeslyonnaises@cgt69.com



PROJET DE REFORME DES RETRAITES : LES FEMMES SERAIENT TOUTES PERDANTES !

AUJOURD'HUI

25 meilleures années dans le privé
6 derniers mois dans le public

Certains régimes permettent de partir avant 60 ans dans de nombreuses professions notamment du fait de la pénibilité et des missions de service public. C'est par exemple le cas pour les infirmières, aides-soignantes et les sages-femmes.

Calculées sur les 6 derniers mois
(sans prise en compte des primes)

Majoration de la carrière cotisée de 8 trimestres par enfant dans le privé et 4 dans le public. Ces majorations sont très importantes pour diminuer l'impact des enfants sur la carrière des femmes. Majoration de pension de 10% pour chaque parent de 3 enfants.

54% (dans le privé) de la pension du conjoint décédé, droits ouverts sous condition de ressource et à partir de 55 ans. En cas de divorce, les droits sont proportionnels au nombre d'années de mariage.

Par les cotisations retraites.

Années prises
en compte

Pénibilité et
âge de départ

Retraites des
fonctionnaires
(63% de femmes)

Droits
familiaux

Pension de
réversion

Financement
de la
solidarité
(droits familiaux,
chômage,
précarité, ...)

REFORME MACRON

Toute la carrière.

>> Les années de temps partiels, de précarité, ou de congé parental se paieront cash : la garantie des 1000€ ne sera pas applicable !

Le Départ anticipé dépendra du nombre de points accumulés sur le compte individuel de pénibilité : seuls 6 critères de pénibilité sont retenus.

>> Rares sont celles qui pourront partir à 62 ans : seuils de validation très élevés (ex. besoin de 150 nuits de travail par an !) et critères très défavorables aux femmes. Depuis la mise en place du compte pénibilité dans le privé, 75% des salarié-e-s qui y ont acquis des points sont des hommes.

Calculée sur toute la carrière en prenant en compte les primes.

>> Dans de nombreux métiers occupés par des femmes, il n'y a pas, ou peu de primes. Lorsqu'il y en a, elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes.

Disparition des trimestres par enfant.
Majoration de 5% par enfant pour les 2 parents.

>> Pour les parents de 3 enfants, la majoration serait donc de 15% pour le couple contre 20% aujourd'hui : baisse globale des droits. Risque que ce soit le meilleur salaire (donc l'homme) qui prenne la majoration.

70% de la retraite du couple, droits ouverts seulement à partir de 62 ans, pas de réversion en cas de divorce mais majoration des prestations compensatoires sur décision du juge aux affaires familiales !

Par l'impôt, avec un budget plafonné par la loi, alors que le nombre de retraité-e-s va augmenter.

>> Possibilité que les députés baissent ces droits comme pour les aides au logement. Risque que ces droits soient conditionnés aux ressources, comme les allocations familiales.

> La pension de droit direct des femmes est inférieure de 42% à celle des hommes.

> Les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes (COR, rapport de juin 2019).

> Une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (contre un homme sur 12).

> 37% des femmes retraitées (contre 15% des hommes) touchent moins de 1000€ de pension brute (909€ nets). Cette situation continue à se dégrader du fait des réformes passées.